



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2024, le 24 Avril à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlote s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 17/04/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude (arrivée à 18h36), CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, MM : CAHEN Yves, DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

A été nommé(e) secrétaire : M. DE LA HAYE Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 26/04/2024
Et
Publication ou notification du :
26/04/2024

CC2024_01 – Approbation du Procès Verbal de la séance du 13 décembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le mercredi 13 décembre 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Marie-Claude BRUDER-CAUQUIL.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **valide** à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du mercredi 13 décembre 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 25/04/2024

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud DE LA HAYE

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

